

VIVRE à Nanteau

Bulletin d'information de la commune
de Nanteau/Essoonne.
n° 16/ novembre 2011



Le mot de Madame le Maire.

Chères Nantessonaises, Chers Nantessonnais,

Voici notre Bulletin d'automne. C'est l'occasion de vous rappeler quelques informations utiles et de vous informer sur les nouveautés, les dates à retenir et aussi sur quelques projets en cours. Vos commentaires sont très utiles, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.



Certains dossiers avancent bien et d'autres s'avèrent plus compliqués à mener à terme, tel celui de la restauration de la mare de Boisminard dont l'étanchéité n'est pas encore assurée.

Pour le projet du SPANC (Syndicat Public d'Assainissement Non-Collectif) du Parc naturel régional du Gâtinais français (PnrGf), à ce jour il reste environ 30% des dispositifs d'assainissement de notre commune à contrôler. Si vous êtes dans ce cas, le bureau « Central Environnement » vous contactera début 2012 pour faire le diagnostic. Pour les 70% de propriétaires qui ont déjà reçu leur compte rendu, il leur faut attendre encore puisque ce n'est qu'une fois tous les diagnostics terminés que nous pourrons passer à l'étape suivante, à savoir le programme de réhabilitation. Ce programme concerne les dispositifs classés en Priorité 1 ; il est programmé pour 2013 et sera subventionné, pour une partie du montant des travaux, par l'Agence de l'Eau, la Région et le Département. Nous vous réunirons de nouveau le moment venu pour vous informer de vos droits et devoirs en cas de réhabilitation, si celle-ci est nécessaire.

Le projet du nouveau bâtiment technique avance. Avec les architectes, Messieurs Joly et Loiret, nous avons pris en compte certaines remarques émises lors de la réunion publique du 2 septembre. Le projet est maintenu sur le terrain derrière le parking avec une réduction au strict minimum de l'intervention et avec la conservation d'un arbre de haute tige supplémentaire. Nous lancerons prochainement la consultation des entreprises.

C'est la bonne saison pour élaguer et j'invite tous les propriétaires à entretenir leurs plantations si elles empiètent sur la voie publique et gênent la visibilité, le passage des piétons et, dans certains endroits, le travail de notre agent technique. Veuillez vérifier également que les branches des arbres ne gênent pas les lignes électriques ou téléphoniques. L'entretien est à la charge du propriétaire riverain dont la responsabilité est engagée en cas d'accident. De la même façon, vérifiez que vos haies ne débordent pas chez vos voisins, cela évitera des différends.

Comme d'habitude, je vous propose d'utiliser notre adresse internet nanteau-info@orange.fr pour vous éviter des déplacements et vous faire gagner du temps si vous avez des questions à poser.

Je vous rappelle que je suis très souvent présente, ainsi que mes adjoints, aux permanences du mardi et du vendredi soir à la Mairie. Je peux également vous rencontrer le samedi matin sur rendez-vous pris à l'avance avec la Mairie.

Profitez tous de cette arrière-saison agréable et douce en cette période où les journées raccourcissent un peu plus chaque jour,

Bonne lecture à tous,

Helen Henderson



L'école de Buthiers

Les difficultés rencontrées pour la mise en place des nouveaux statuts ont finalement été résolues : les trois communes sont arrivées, avec l'appui de M. le Sous-Préfet et de notre Conseiller Général, à un accord dans lequel sont reprises les propositions faites par Nanteau-sur-Essonne.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée, aucun problème n'est à déplorer. Avec un corps enseignant sans modification et un effectif de 131 élèves, le Regroupement pédagogique (RPI) de Buthiers-Nanteau sur Essonne-Boulancourt affiche une stabilité rassurante pour la qualité de son enseignement.

Le tableau ci dessous fournit la répartition des élèves par classe et par commune d'origine.

Classe	Buthiers	Nanteau/Essonne	Boulancourt	Autre	Total
PS	10	3	8	1	22
MS	7	2	1	1	11
GS	7	2	3		12
CP	16	3	4	1	24
CE1	3	2	2	2	9
CE2	7	4	3	2	16
CM1	11	4	4	2	21
CM2	8	5	3		16
Total	69	25	28	9	131

Contrat rural – bâtiment technique

Les résultats du sondage réalisé auprès des habitants de la commune avant la réunion publique du 2 septembre 2011 sont les suivants :

- 430 personnes minimum pouvaient s'exprimer puisque l'information avait été distribuée dans les boites aux lettres de toutes les habitations, qu'elles soient résidences principales ou résidences secondaires
- 121 réponses ont été obtenues, se répartissant comme suit :
 - . 89 avis favorables,
 - . 21 avis favorables au bâtiment mais défavorables à l'emplacement,
 - . 11 avis défavorables à la construction du bâtiment pour des motifs divers, hors emplacement.

Cette réunion publique n'a pas permis d'aboutir à un consensus. Les élus ont écouté les arguments des opposants au projet, toutes les remarques ont, ensuite, été étudiées par la commission et par les architectes avec la volonté d'améliorer ce projet dans l'intérêt de la collectivité. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de poursuivre le projet à l'emplacement prévu tout en prenant en compte le mieux possible les remarques émises. Il a invité les architectes à modifier le projet dans le respect du cahier des charges et de l'enveloppe financière prévue au contrat rural.

SPANC (assainissement non collectif)

Les diagnostics se terminent

Il reste encore une bonne trentaine de dispositifs d'assainissement à contrôler. Les personnes concer-

nées seront prochainement contactées par le bureau d'études « Central Environnement ». Nous vous demandons de lui réserver un bon accueil. Ce diagnostic est obligatoire, les propriétaires qui s'y opposeraient se verraient imposer, dans un premier temps, une redevance d'assainissement doublée et risqueraient par la suite des sanctions judiciaires.

Deux changements importants sont à signaler :

- M. Bavent, chargé de mission SPANC au PnrGf, a quitté cette fonction et est remplacé par M. **Mathieu GASTON**.
- Lors du renouvellement du marché pour les contrôles des assainissements, la SEE n'a pas été reconduite ; c'est le bureau d'étude « **Central Environnement** » qui a été mandaté par le PnrGf.

Ces deux changements expliquent le retard constaté aujourd'hui sur l'avancement des diagnostics.

Réhabilitation des ANC (dispositifs d'Assainissements Non Collectifs) classés en priorité 1

La première opération qui concerne 150 ANC de Rumont, Boissy-aux-Cailles et Amponville est en cours de réalisation. La deuxième opération concernera des communes de l'Essonne, fin 2012.

Nanteau-sur-Essonne fera partie de la 3^e opération programmée pour 2013. Les propriétaires intéressés peuvent dès à présent se faire connaître auprès du SPANC. M. Gaston : tel 01 64 98 73 93.

Où en sommes-nous avec la création d'une communauté de communes ?

Le 21 octobre 2011, le Préfet de Seine-et-Marne, Monsieur Pierre MONZANI, a signé l'arrêté portant sur la délimitation du périmètre entre toutes les communes du Canton de La Chapelle la Reine, à l'exception de Larchant qui a déjà rejoint la CC de Nemours et Recloses, dont l'adhésion a été confirmée récemment dans la CC du Pays de Fontainebleau.

Les communes regroupées sont donc : Achères-la-Forêt, Amponville, Boissy-aux-Cailles, Boulancourt, Burcy, Buthiers, La Chapelle la Reine, Fromont, Guercheville, Nanteau-sur-Essonne, Noisy-sur-Ecole, Rumont, Tousson, Ury, Le Vaudoué et Villiers-sous-Grez.

Chaque commune a trois mois pour délibérer sur l'ensemble des trois points suivants :

- périmètre du projet de communauté de communes,
- nombre et répartition des sièges au sein du conseil communautaire,
- projet de statuts de cette dernière.

Si les délibérations des seize communes sont prises d'ici le mois de décembre 2011, la communauté de communes pourra effectivement démarrer au 1er janvier 2012. Nanteau-sur-Essonne a pris cette délibération le 25 octobre 2011.

Les communes travaillent depuis deux ans sur les futures compétences de la communauté de communes et avec l'approbation de tous les délégués, les compétences choisies sont déjà inscrites dans le projet de

statuts. Pour chacune de ces compétences, il nous reste à décliner les actions d'intérêt communautaire qui seront exercées de plein droit, en lieu et place des communes membres.

En plus des deux domaines obligatoires qui sont

- l'aménagement de l'espace
- et le développement économique,

la communauté de communes exercera cinq autres compétences dans les domaines suivants :

- action sociale,
- protection et mise en valeur de l'environnement,
- sport,
- transport,
- et animation culturelle.

Il est important de préciser que deux syndicats intercommunaux seront supprimés : celui du transport scolaire et celui du collège qui gérait le gymnase.

Le nombre de conseillers communautaires est fixé à 26. Il y aura un délégué minimum par commune et un délégué supplémentaire par tranche de 700 habitants. Pour Nanteau-sur-Essonne le délégué est le maire, Helen Henderson et le suppléant est Alain Le Pape, premier adjoint.

La communauté de commune est dénommée : '**Les Terres du Gâtinais**' et le siège sera fixé à La Chapelle la Reine.

Reste à définir le mode de financement de cette intercommunalité : soit une fiscalité additionnelle qui se traduira par une colonne supplémentaire sur votre taxe d'habitation, soit la fiscalité de taxe professionnelle unique (TPU). Le moment venu nous vous expliquerons en détail l'impact sur chaque commune et chaque ménage de la fiscalité retenue par la communauté de communes.

Sortie des enfants à la base de Buthiers le 4 juillet



C'est presque devenu une (bonne) habitude : les jeunes de Nanteau sont invités à passer une journée à la base de loisirs de Buthiers. Cette année encore, ceci a été possible grâce à la direction de la Base de Buthiers et au Conseil général, que nous remercions.

Travaux en cours : mare de Boisminard

Des habitants s'interrogent sur le fait que la mare de Boisminard, future réserve incendie, ne soit toujours pas à même de remplir cette fonction.

Les travaux réalisés, et en particulier l'étanchéité de la mare, se sont révélés non conformes. L'entreprise en charge de cette phase a été mise en demeure de réaliser les travaux d'étanchéité conformément aux règles de l'art et au marché qu'elle a signé.

Nous avons fait le choix de réaliser l'étanchéité grâce à un matériau à base d'argile (le Bentofix) plus écologique et beaucoup plus sécurisant, en cas de chute, qu'un matériau en plastique (appelé liner), qui lui est très glissant. Il semble que la mise en place de ce « Bentofix », relativement délicate, n'ait pas été correctement réalisée.

Nous regrettons ce retard et sommes conscients que lorsque de telles malfaçons sont constatées, il s'ensuit souvent des discussions difficiles avec l'entreprise pour arriver au résultat attendu. Nous devons donc nous préparer à être patients.

Travaux à venir : remplacement des branchements en plomb

Rue de Viltard. En raison des travaux du remplacement des branchements en plomb sur la partie publique de l'installation (branchement entre la canalisation d'alimentation dans la rue et le compteur à eau), qui démarreront le 21 novembre, et jusqu'à la fin des travaux (durée probable 21 jours), la circulation sera réduite à une voie à l'aide d'un alternat par suivi manuel. Le stationnement sera interdit au droit des travaux et de part et d'autre sur une longueur de 50 m.

Rue de Boisminard. Pour les mêmes raisons, sur toute la longueur de la rue à compter du 5 décembre et jusqu'à la fin des travaux (durée probable 17 jours), le stationnement sera interdit de la même manière que précédemment.

Les personnes concernées par ce remplacement ont du recevoir un courrier de Véolia.

Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

Un plan de prévention du risque inondation (PPRI), institué par la loi 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite loi Barnier), est un document stratégique cartographique et réglementaire qui définit les règles de constructibilité dans les secteurs susceptibles d'être inondés. La délimitation des zones est basée sur les crues de référence.

Sur les 36 000 communes françaises, 7 500 sont menacées par des inondations.

La commune de Nanteau-sur-Essonne est concernée par un PPRI prescrit depuis mai 2010, lié au risque de crues de la rivière Essonne. Les zones à risques ont été identifiées en se basant sur la crue de 1983 pour la

rivière Essonne ; une carte des zones de risques est consultable en mairie.

Les préconisations de l'Etat sur ces différentes zones ne sont pas encore connues. Ce PPRI a été soumis à enquête publique et devra être validé par les préfets concernés ; il sera alors opposable aux tiers. Il est possible que toute construction soit interdite dans les zones de risque fort et que des mesures préventives soient prescrites dans les zones de risque faible et moyen.

La chasse à Nanteau

Voici l'automne revenu, de nouveau les champs et bois sont arpentés par les adeptes de la chasse.

Les chasseurs sont bien conscients du besoin de nature de tout un chacun et croisent de nombreux promeneurs, ramasseurs de champignons, joggeurs, vététistes, cavaliers, etc.

Le territoire de la commune de Nanteau-sur-Essonne est découpé en plusieurs chasses (associations et chasses privées). La Mutuelle des Chasseurs de Nanteau (association loi 1901) regroupe les chasseurs de la commune ; son territoire s'étend sur 300 ha de plaine et 150 ha de bois.

La chasse individuelle y est pratiquée chaque dimanche et jour férié (sauf le 1^{er} et le 11 Novembre), de fin septembre à fin février, le matin de 9 h à 12 h et l'après-midi de 14 h à 17 h 30.

Il est également organisé des battues au gros gibier, notamment pour réguler la population des sangliers présents sur notre territoire. Vous avez pu remarquer qu'ils viennent jusque dans nos villages et les accotements et pelouses « souffrent » de leur passage. Lorsque les battues sont organisées elles sont signalées par la pose de panneaux sur les axes routiers concernés ; les chemins principaux de la commune sont également balisés.

La sécurité est un élément majeur qui est rappelé systématiquement avant chaque départ de chasse compte tenu de la dangerosité du tir à balle.

Nous ne pouvons que recommander d'éviter le passage dans les enceintes chassées au moment de la traque qui ne dure que très peu de temps.

Pour votre information concernant les tirs que vous pouvez entendre et sur lesquels vous vous interrogez, sachez que la chasse est du ressort des propriétaires fonciers, elle est légale tous les jours en période d'ouverture suivant les espèces chassées. Des horaires sont appliqués suivant les types de chasses. Les renseignements peuvent être obtenus auprès de la Fédération des Chasseurs de Seine et Marne, notamment sur le site www.fdc77.fr/ ou en mairie.

Nanteau-sur-Essonne s'engage à réduire le désherbage chimique

Face au constat alarmant de la pollution des eaux de Seine-et-Marne par les pesticides, le Conseil général a mis en place des actions de prévention des pollutions.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français œuvre aussi pour une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et invite les communes à prendre des engagements écrits qui à l'avenir conditionneront une partie de ses aides.

Nanteau-sur-Essonne s'est engagée à réduire progressivement l'utilisation des pesticides sur ses espaces communaux avec l'aide de ces deux partenaires.

Le premier travail a été de réaliser un audit communal qui a conduit aux conclusions suivantes :

- la commune traite avec un désherbant une superficie approximative de 4 000 m², en trois passages, soit une superficie totale annuelle de 12 000 m²,
- le produit utilisé, le Burren, désherbant systémique riche en glyphosate, n'est pas homologué pour l'usage qui en est fait,
- la consommation annuelle de ce produit devra être réduite, compte tenu des surfaces traitées, de 10 litres à seulement à peine 2 litres ½.

Les zones proches de l'eau (mares, étangs, cours d'eau) ne doivent recevoir aucun traitement chimique. Seul un désherbage thermique ou à la binette est autorisé.

L'objectif global, suite au Grenelle de l'environnement, est de réduire l'emploi des produits phytosanitaires tant au niveau des communes que chez les particuliers.

Nous aurons donc une réflexion à mener dans le futur proche sur la tolérance qu'il nous faudra accorder à la recolonisation, contrôlée, par la nature des espaces communaux

Et nous, habitants de la commune, qui cultivons et entretenons un jardin, quel est notre usage des pesticides ? Beaucoup d'entre nous ignorons, par exemple, qu'un produit connu sous le nom de Roundup, contient lui aussi du glyphosate. Alors, devons-nous déclarer « tous à nos binettes » ? Non, mais il n'est pas interdit de réfléchir à la façon dont nous voulons entretenir nos jardins en limitant au mieux l'utilisation des herbicides et pesticides.

Les conseils pour entretenir un jardin sans polluer sont légion et vous les trouverez sans difficulté, par exemple sur le site de l'eau du Conseil général : <http://eau.seine-et-marne.fr/>, rubrique éco-gestes

Modalités pour l'acquisition d'un composteur domestique, par le SITOMAP

Le SITOMAP a décidé de lancer une nouvelle opération d'aide au compostage domestique auprès des usagers résidant sur le territoire du syndicat. Chaque foyer a la possibilité d'acheter un composteur de son choix dans le commerce, le SITOMAP pourra ensuite subventionner cet achat suivant les modalités décrites ci-dessous.

L'aide au compostage se traduit par le versement d'une subvention à hauteur de :

- 20 euros pour un composteur d'un volume inférieur ou égal à 400 litres
- 25 euros pour un composteur d'un volume supérieur à 400 litres.

Le nombre de composteur subventionné est limité à un par foyer. Les foyers dotés d'un composteur lors de la précédente opération ne pourront prétendre au versement de cette subvention. De plus, sans mention du volume sur la preuve d'achat, la subvention attribuée sera de 20 euros.

Cette subvention se fera dans la limite des frais engagés et sur présentation des pièces suivantes :

- une facture d'achat acquittée,
- un justificatif de domicile (taxe foncière ou d'habitation),
- un RIB (pour le versement de la subvention par mandat administratif) .

Tout administré faisant une demande de subvention s'engage à répondre aux questionnaires et enquêtes concernant la pratique du compostage dans le cadre du suivi de l'opération et à réserver l'utilisation du composteur à son habitation située dans une commune adhérente au SITOMAP.

SITOMAP

Route de Bouzonville en Beauce 45300 Pithiviers

 02.38.32.76.20  02.38.32.76.22

Bornes pour la collecte des textiles

Le SITOMAP, par l'intermédiaire de la société Eco-textiles, va procéder à la mise en place de bornes pour la collecte des textiles, chaussures et linge de maison. Il est prévu des bornes à Malesherbes aux endroits suivants : Rue Docteur Schweitzer (ancien Intermarché), Place Mazagran, déchèterie.

Appel à candidatures pour le CCAS de Nanteau

Après la démission de l'un de ses membres, le Comité Communal d'Action Sociale (CCAS) aimerait accueillir un nouveau membre.

Quel est le rôle du CCAS ? En dehors de sa mission première qui consiste à apporter une aide aux personnes en difficulté, Il organise des événements à l'attention des seniors et des jeunes :

- o les personnes de 75 ans et plus se voient offrir un colis gourmand de fin d'année ;
- o la « galette » rassemble les Anciens et les Jeunes pour un après-midi festif en début d'année ;
- o les jeunes Nantessonnais ont l'occasion de se rencontrer lors d'une sortie annuelle, par exemple une journée à la base de loisirs de Buthiers.

C'est essentiellement pour participer et apporter une aide à ces activités qu'une personne nouvelle serait volontiers accueillie. Si cette opportunité vous intéresse ou si vous souhaitez en savoir plus, merci de prendre contact avec Mme le Maire qui préside le CCAS.

Le Comité des Fêtes recrute

Pour fonctionner efficacement, le Comité des Fêtes a besoin de 12 membres bénévoles. Aujourd'hui, nous ne sommes que 7. Si vous êtes intéressé(e) par cette

aventure sympathique, n'hésitez pas à contacter M. Jean-François Tessier, vice-président – 01 64 24 11 08. Prochaines manifestations : Soirée Beaujolais le 19 novembre, loto le 11 décembre.

Comme l'an passé, le Comité des Fêtes a fait un don de 500 € au CCAS pour participer aux activités organisées par la municipalité pour les jeunes et les Anciens. Ces fonds sont prélevés sur la recette de la tombola de la Fête du village.

Le PnrGf lance sa bourse foncière forestière en ligne

Vous êtes propriétaire forestier, détenez des parcelles forestières sur le territoire du Parc et vous souhaitez échanger ou vendre certaines de vos parcelles ? Le Parc a élaboré sa bourse foncière forestière afin de lutter contre le morcellement de la petite propriété forestière en favorisant les contacts entre les propriétaires et donc les transactions (échanges, achats ventes) de petites parcelles forestières.

L'objectif est de recenser les parcelles mises en vente sur le territoire du Parc, et de permettre aux acheteurs d'avoir accès à ces informations de manière rapide et simple. Cette bourse vous offre la possibilité d'inscrire gratuitement et librement vos parcelles forestières à vendre et/ou échanger et de consulter gratuitement les annonces dans le catalogue des annonces.

Les parcelles ou ensemble de parcelles à inscrire sur la bourse ne doivent pas dépasser une surface de 5 ha d'un seul tenant.

Pour accéder à la bourse foncière forestière :

<http://www.parc-gatinais-francais.fr/bourse.html>

Si vous ne disposez pas de connexion internet, demander en mairie le formulaire papier de vente ou d'échange.

Comment être informé de toutes les actions du Parc ?

Il vous est désormais possible de recevoir par e-mail, de manière régulière et rapide, un certain nombre d'informations relatives au Parc et à ses actions. En effet, à l'initiative de Monsieur Bacqué, une commission « Relais du PnrGf » a été créée dans le but de diffuser les informations auprès de toutes les personnes intéressées.

De plus, en partenariat avec l'organisation du PnrGf, la commission pourra organiser des actions locales de défense du territoire du Parc, telles que celle contre la modification des couloirs aériens.

Pour vous inscrire et recevoir ces informations, faites-en la demande en envoyant un e-mail à : com-bacque@wanadoo.fr

Site Naturel de la Haute Vallée de l'Essonne

Ce classement était en cours depuis de nombreuses années ; la Haute Vallée de l'Essonne est devenue site classé en 2011.

Ci-après la présentation par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable des arguments qui ont pré-

sidé à ce classement et des bénéfices et contraintes qui en découlent :

« *Début de citation* :

La Haute Vallée de l'Essonne, site classé en 2011 (Loiret et Seine-et-Marne)

Par décret du 26 août 2011, paru au Journal officiel du 28 août 2011, a été classé parmi les sites des départements du Loiret et de la Seine-et-Marne, la haute vallée de l'Essonne, sur le territoire des communes d'Augerville, de Malesherbes et d'Orville (Loiret) et de Boulancourt, Buthiers et Nanteau-sur-Essonne (Seine-et-Marne).



Superficie : environ 3116 ha

Critère de classement : pittoresque

Ce classement fait partie d'un programme de protection des vallées franciliennes initié depuis plusieurs décennies et portant sur les secteurs les plus pittoresques et préservés de ces vallées. Dans cette partie du bassin parisien à cheval sur deux régions et deux entités géographiques (Gâtinais beauceron et massif de Fontainebleau), il complète celui de la moyenne vallée de l'Essonne, intervenu par décret en 1991.

Une phase d'étude a permis d'identifier plusieurs entités paysagères : fond de vallée (rivière ramifiée en petits cours d'eau, canaux, étangs, marais... avec tourbières et cressonnières) ; patrimoine vernaculaire ancien et de qualité, coteaux (versants rocheux ou sableux, végétation calcicole, massifs boisés ponctués de blocs de grès) et plateau (espaces ouverts et grandes cultures ; substrat de limons loessiques sur ossature calcaire).

Peuplé de longue date, ce territoire est également riche en vestiges archéologiques. Les dynamiques d'évolution et les vulnérabilités du site ont été également analysées : enrichissement des terres agricoles, plantations de peupleraies, remblaiement des marais, « mitage » urbain, habitat léger de loisir, circulation d'engins motorisés... Ces problèmes sont amplifiés par la proximité de l'agglomération parisienne.

Le classement inclut la vallée avec ses flancs de coteaux jusqu'aux lignes de crête comportant des ourlets

boisés et boisements résiduels, vallées sèches et franges du plateau. Son périmètre est plus étendu côté seine-et-marnais en raison des particularités du relief. Ont été exclus les secteurs urbanisés ou ayant vocation à le devenir.

La gestion du site sera conduite avec le souci de pérenniser l'activité agricole et de maintenir la diversité des milieux, de gérer au mieux les conflits d'usages, et enfin de préserver le patrimoine bâti. Avec l'appui des acteurs institutionnels (Parc naturel régional du Gâtinais, conseils généraux, syndicat intercommunal pour l'aménagement de la rivière, ...), ces orientations se concrétiseront par la valorisation d'éléments structurants du site, des villages et de la rivière, ainsi que des zones humides et naturelles.

Le classement vise à offrir un label de qualité à ce territoire, à maintenir un ensemble paysager cohérent et enfin à renforcer et compléter les actions déjà entreprises dans ce sens. Il ne fait pas obstacle à l'exploitation des fonds ruraux (qu'ils soient forestiers ou agricoles), qu'il contribue au contraire à protéger de l'urbanisation et de la spéculation.

Fin de citation »

Pour ce qui concerne Nanteau-sur-Essonne, ce classement est une garantie supplémentaire du respect de notre paysage. En effet sont classées les zones boisées, les zones naturelles et les zones agricoles, qui déjà étaient non constructibles. Par contre, les zones constructibles ne sont pas incluses dans le classement et ne se voient donc imposer aucune nouvelle contrainte.

Des talents à Nanteau

Laure Bertrand, qui habite à Boisminard, sur sa jument Koufra, au Championnat de France amateurs de saut d'obstacles l'été dernier



Pour sa première participation à ce championnat, Laure a voulu avant tout se faire plaisir. Et participer avec sa jument Koufra qui concourait ses derniers championnats en vue de devenir poulinière. Alors, sans pression, Laure, après sa septième place lors de la première

étape, s'est prise au jeu. Elle a enchaîné les sans-faute. « Je suis heureuse et ma première pensée a été pour ma jument, qui m'a sauvé le dernier obstacle ». Bachelière depuis juillet, Laure a rejoint une école de commerce et pense à une carrière dans le journalisme ou dans l'événementiel. Nous lui souhaitons plein succès dans ses études et sa passion.

Covoiturage

Nous vous rappelons que le Conseil général de Seine-et-Marne a mis en place un site internet de covoiturage afin d'effectuer des déplacements plus économiques et plus respectueux de l'environnement. Il suffit de s'inscrire en ligne, de déposer une offre de transport ou une demande de trajet.

www.covoiturage77.fr.

Un spectacle pour les jeunes enfants au Grand Ecrin de Malesherbes



Après midi de contes à 16h et Spectacle de marionnettes **LA SORCIÈRE DU PLACARD AUX BALAIS** à 17h le samedi **10 Décembre 2011** au Centre Culturel « Le Grand Ecrin ». *Entrée gratuite pour les enfants abonnés à la bibliothèque ou entrée 2,40€*

Retrait des invitations à la Bibliothèque à partir du mardi

15 novembre 2011 aux heures d'ouverture de la Bibliothèque.

Spectacle jeune public dès 4 ans.

D'après les Contes de la Rue Broca par la

Compagnie les Asticoteurs

Act'Art dans le canton

Les dates des représentations à venir

- « Pas de deux, concert d'histoires » à La Chapelle la Reine le 6 janvier à 20 h 45
- « L'Or » à Villiers-sous-Grez le 29 janvier à 17 h
- « En ce temps-là, l'amour ... » à Guercheville le 26 mai à 20 h45

Act'Art – Impasse du Château 77000 La Rochette

Tel 01 64 83 03 30 - www.actart77.com

Patrimoine fruitier et légumier : le PnrGf lance un appel à témoins !

Le Parc naturel régional du Gâtinais français recherche les personnes qui possèdent d'anciens vergers ou des graines de légumes anciens, un savoir-faire dans la fabrication du cidre ou du poiré, afin de réaliser un inventaire des fruits et légumes du Gâtinais français et des savoir-faire qui y sont liés.

Contact Parc : Arnaud Charpentier, responsable du Pôle Développement local, en charge de l'agriculture. tel

01 64 98 73 93 - email a.charpentier@parc-gatinais-francais.fr

Message de l'Assurance Maladie sur le dépistage organisé du cancer du sein

Le dépistage organisé propose à chaque femme de 50 à 74 ans une mammographie **gratuite** tous les deux ans. Avec l'invitation d'ADC 77 que vous recevez par courrier à votre domicile, cette radio des seins peut être effectuée dans tous les centres de radiologie Seine et Marne ou partout en France dans les centres agréés.

Un avis de plus n'étant jamais un avis de trop, un deuxième radiologue expert examine ensuite toutes les mammographies jugées normales.

Lorsqu'un cancer du sein est détecté tôt, il est guéri dans 9 cas sur 10.

Message de l'Assurance Maladie sur la Prévention bucco-dentaire des enfants

Votre enfant est âgé de 6, 9, 12, 15 ou 18 ans ?

L'Assurance Maladie vous propose M'T dents, un examen bucco-dentaire gratuit pour faire vérifier la santé de ses dents. Il s'agit d'un rendez-vous de prévention offert par l'Assurance Maladie chez le dentiste pour vérifier si tout va bien et des soins, si nécessaires, remboursés à 100 %.

Un mois avant la date d'anniversaire de votre enfant, vous recevrez chez vous un courrier d'invitation pour ce rendez-vous.

Retrouvez sur votre compte sur ameli.fr, dans votre espace prévention, les informations relatives au programme M'T dents de votre enfant.

Message aux pupilles de la Nation

L'Association Nationale des Pupilles de la Nation des Orphelins de Guerre ou du Devoir du département de Seine et Marne recherche les pupilles de la Nation afin de les informer.

Les décrets du 13 juillet 2000 et du 27 juillet 2004 s'adressent aux enfants dont les parents ont été victimes « d'actes de barbarie » au cours de la guerre 39-45, l'Indochine, l'Algérie ; une indemnisation pouvant leur être attribuée.

Si vous pensez rentrer dans le cadre des Décrets cités, contactez l'Association :

La Présidente : Mme Harczyński Anne-Larue – tel 01 72 83 16 62 – email : anpnogd.77@gmail.com

Mme Membre Marie-José – tel 06 80 32 17 37

Joies et peines

Naissances :

Manon Lambert, le 5 août 2011

Arthur et Guillaume Pâris-Kerner, le 10 octobre 2011

Mariages :

Yann Coulon et Stéphanie Rola, le 27 août 2011

Erwan de Lesquin du Plessis Casso et Céline Mineau, le 2 novembre 2011

Décès :

Marcel Sorre, le 18 janvier 2011

Denise Charreyron, née Baffoy, le 18 avril 2011

Jacques Zilbermann, le 2 juillet 2011